Concurrences

REVUE DES DROITS DE LA CONCURRENCE | COMPETITION LAW REVIEW

Livres

Concurrences N° 2-2016 | pp. 266-269

SOUS LA DIRECTION DE

Stéphane Rodrigues
stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr
Maître de conférences HdR,
École de droit de la Sorbonne (Université Paris I)

AVEC LA PARTICIPATION DE

Vincent Bridoux
bridoux.vincent@gmail.com
Doctorant contractuel chargé d'enseignement,
École de droit de la Sorbonne (Université Paris I)

Aurore Laget-Annamayer
aurore.annamayer@gmail.com
Maître de conférences (HdR), Université Paris Descartes (Paris V)

Catherine Prieto
catherine.prieto@univ-paris1.fr
Professeur, École de droit de la Sorbonne (Université Paris I)

INSTITUT de droit de la concurrence
Revues, conférences, bases de données

Livres

SOUS LA DIRECTION DE

Stéphane Rodrigues

stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

Maître de conférences HdR,
École de droit de la Sorbonne
(Université Paris I)

AVEC LA PARTICIPATION DE

Vincent Bridoux

bridoux.vincent@gmail.com

Doctorant contractuel chargé d'enseignement,
École de droit de la Sorbonne
(Université Paris I)

Aurore Laget-Annamayer

aurore.annamayer@gmail.com

Maître de conférences (HdR),
Université Paris Descartes
(Paris V)

Catherine Prieto

catherine.prieto@univ-paris1.fr

Professeur,
École de droit de la Sorbonne
(Université Paris I)

Cette rubrique Livres recense et commente les ouvrages et autres publications en droit de la concurrence, droit & économie de la concurrence et en droit de la régulation. Une telle recension ne peut par nature être exhaustive et se limite donc à présenter quelques publications récentes dans ces matières. Auteurs et éditeurs peuvent envoyer les ouvrages à l'intention du responsable de cette rubrique : stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

This section selects books on themes related to competition laws and economics. This compilation does not attempt to be exhaustive but rather a survey of themes important in the area. The survey usually covers publication over the last three months after publication of the latest issue of Concurrences. Publishers, authors and editors are welcome to send books to stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr for review in this section.

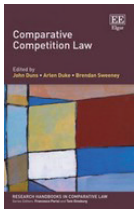

Comparative Competition Law

DUNS John, DUKE Arlen et SWEENEY Brendan (dir.)

Edward Elgar, 2015, 520 p.

Ces trois universitaires australiens ont réuni des spécialistes de l'antitrust de tous les continents en vue de traiter de la mondialisation sous l'angle de la comparaison. Cette approche est validée dans la partie I par le constat de Leela Cejnar et Rachel Burgess selon lequel la seule perspective viable pour relever les défis de la mondialisation réside dans la coopération d'abord à l'échelle régionale, puis à l'échelle internationale. Or, pour être efficace, la coopération exige de pouvoir se connaître les uns les autres dans les points communs et les différences d'approche.

La partie II traite la comparaison sur le plan du droit substantiel. Rhonda L. Smith rappelle combien la détermination du marché pertinent est le point de départ traditionnel de tout examen. On mesure le bouleversement créé par les récents efforts des économistes pour remettre en cause cette méthode. Nonobstant l'apport des nouveaux outils économétriques, l'auteur soutient la détermination du marché pertinent, non pas comme préalable à l'analyse concurrentielle, mais plutôt comme partie intégrante de cette analyse. George A. Hay s'attache, quant à lui, à la signification prêtée au terme "accord" en se polarisant sur les situations oligopolistiques dont le traitement révèle de nombreux tâtonnements. Il est effectivement intéressant de se pencher sur cette zone grise d'interdépendance où les hésitations sont permises entre consentements explicites et implicites. John Duns prolonge les débats sur la portée des comportements appréhendés sous le terme "accord", avec les efforts de catégorisation selon le degré de risque de nocivité. Il souligne l'enjeu important que revêt pour les régulateurs l'élaboration de *safe harbours*. La problématique centrale est sans surprise celle du pouvoir de marché. Alexandra Merrett tend à démontrer que les approches classiques, dites "structurelles", et les approches plus modernes, plus sensibles aux considérations stratégiques, ont évolué en se rapprochant les unes des autres. Un bilan similaire est effectué par Julie Clarke pour ce qui concerne spécifiquement le contrôle des concentrations. Bien que la convergence d'analyse substantielle puisse encore être améliorée, les risques d'approche conflictuelle sont bien moindres que par le passé. L'appréciation est plus nuancée pour ce qui concerne les États-Unis et l'Union européenne dans l'application des règles de concurrence à l'exercice des droits de propriété intellectuelle. Michael A. Carrier offre une réactualisation de ses propres travaux en passant en revue les principaux sujets de friction que sont les refus de contracter, les comportements d'exclusion de l'industrie pharmaceutique, la guerre des Smartphones dans les processus de normalisation et les *patent pools*. Enfin, pour clore les études sur les analyses substantielles, les restrictions verticales sont envisagées sous deux angles. Pour les pratiques non constituées par les prix, John Duns considère que l'analyse économique n'est pas menée assez rigoureusement. Mais il convient que le recours à la règle de raison peut être très perturbant et que, finalement, l'élaboration de *safe harbour*s à la manière européenne est un moyen terme plutôt satisfaisant. Quant aux restrictions verticales par les prix, le débat sur les gains d'efficacité attachés aux prix imposés est toujours aussi vif. Eugene Buttigieg en reprend les termes en exposant les choix de politique juridique relatifs aux présomptions.

La partie III couvre des problématiques de mise en œuvre où la comparaison laisse place à un constat de convergence de plus en plus prégnant, même si les modèles d'agence demeurent distincts. Arlen Duke relève ainsi une forte convergence dans les modes de détection et d'investigation grâce aux travaux d'harmonisation de l'ICN et de l'OCDE. En revanche, le traitement des cartels se prête pleinement à la comparaison, car la qualification criminelle suscite des approches très contrastées, comme l'attestent Gregory Shaffer, Nathaniel Nesbitt et Spencer Weber Waller. La comparaison est également opportune en matière de *private enforcement* tant sur les finalités que sur l'efficacité, laquelle préoccupe Daniel A. Crane, Keith Klovers et Adam Speegle.

La dernière partie est consacrée à l'état du droit positif dans des pays où le droit de la concurrence a longtemps végété, comme au Japon, ou dans lesquels l'adoption d'un régime de concurrence est récente tels que la Chine et certains États d'Amérique du Sud. S'agissant du Japon, Simon Vande Walle et Tadashi Shiraishi reconnaissent une évolution spectaculaire dans la mise en œuvre, même si le niveau des amendes reste encore bien en deçà de ceux des États-Unis ou de l'Union européenne. Pour la Chine, Wentong Zheng apprécie la mise en œuvre de la loi *Antimonopoly* à compter de 2008 en relevant des efforts importants mais encore insuffisants au regard de la nature administrée de l'économie, des distorsions structurelles de concurrence et d'une disparité d'expertise entre les agences. Enfin, le Brésil, le Chili et la Colombie sont considérés comme des pays très représentatifs de l'Amérique latine par Javier Tapia et Alexandre Ditzel Faraco. Le droit de la concurrence y progresse de manière très significative, quand bien même ces pays subissent des fluctuations politiques dans la relation entre l'État et l'économie.

Le présent ouvrage a le grand mérite de reprendre des thèmes bien connus sous une forme ramassée et actualisée et de donner des bases solides pour aborder de nouveaux rivages. Les connaisseurs l'apprécieront ainsi que les lecteurs moins aguerris. En outre, on sait combien les analyses comparatives aident à porter un regard introspectif plus aigu sur son propre système de concurrence.

C. P.

L'interrégulation

ECKERT Gabriel et KOVAR Jean-Philippe (dir.)

L'Harmattan, collection Logiques juridiques, 2015, 243 p.

Cet ouvrage est issu d'un colloque qui s'est tenu à l'École nationale d'administration à Strasbourg les 31 janvier et 1er février 2013, dans le cadre des cinquièmes journées européennes de la régulation, réunissant des universitaires et des praticiens de la régulation.

L'interrégulation est l'un des questionnements contemporains essentiels de la régulation qui est apparu lorsque les secteurs régulés ont commencé à se décloisonner du fait des évolutions technologiques et financières, de la diversification des opérateurs et de l'européanisation, voire de l'internationalisation des marchés. Les secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance, des communications électroniques et de l'audiovisuel ou encore du gaz et de l'électricité en sont les domaines de prédilection. L'ouvrage, dirigé par Gabriel Eckert et Jean-Philippe Kovar, qui en ont rédigé la préface, a pour objectif, à travers onze contributions, de présenter la diversité des mécanismes mis en place pour éviter les chevauchements de compétences ou les risques de divergences d'interprétation entre autorités sur des situations proches ou similaires.

Il s'agit de livrer une vision systématique de l'interrégulation, en l'étudiant "*dans ses dimensions transdisciplinaire, transectorielle et transnationale*". L'ouvrage est organisé en trois parties précédées d'une contribution introductive sur la notion d'interrégulation qui vise à la définir d'un point de vue juridique en répondant à trois questions : pourquoi, comment et à quel niveau mettre en place l'interrégulation ?

On notera l'intéressante classification des techniques de l'interrégulation proposée par Hubert Delzangles dans cette introduction (pp. 13 à 36), qui distingue "*l'interrégulation exogène*", qui favorise le rapprochement des autorités de régulation au moyen de procédures formalisées, "*l'interrégulation mixte*", qui conduit à la création d'organes ou de groupes de liaisons informels ou institutionnels, et "*l'interrégulation endogène*" lorsqu'elle est intégrée au sein d'autorités de régulation bisectorielles ou multisectorielles. L'ensemble de ces mécanismes est mis en place pour rapprocher ou faire coopérer les autorités de régulation dans l'objectif de renforcer l'efficacité de la régulation.

Dans la première partie de l'ouvrage, l'interrégulation est tout d'abord étudiée sous le prisme des rapports entre le droit de la concurrence – en tant que régulation générale et transversale des marchés – et les droits sectoriels. Si ce thème est sans doute le plus connu, l'apport de cette présentation est d'analyser les relations entre autorités sectorielles de régulation et autorités de la concurrence dans trois systèmes juridiques différents (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne) et de montrer qu'il existe des paysages variés en lien avec les traditions juridiques des États concernés. Ainsi, dans le modèle américain, Thomas Perroud démontre (p. 38 et s.) que la sanction des pratiques anticoncurrentielles est entre les mains de deux agences (la division du droit de la concurrence du ministère de la Justice et la Federal Trade Commission), alors qu'il existe des autorités de régulation sectorielles tant au niveau fédéral qu'au niveau fédéré. L'interrégulation y est plus ou moins institutionnalisée et, en matière de concentration, les autorités de la concurrence et de régulation disposent le plus souvent d'une compétence concurrente (p. 54). En revanche, au Royaume-Uni, la distinction entre concurrence et régulation s'estompe, car les autorités sectorielles peuvent appliquer le droit de la concurrence au même titre que l'autorité de la concurrence (la Competition and Market Authority). Leurs relations sont marquées par ce qu'Aurélien Antoine nomme "*une transversalité fonctionnelle*" qui résulte de l'interdépendance entre régulateurs (p. 83) du fait notamment de la poursuite de leur objectif commun, la concurrence. Quant à l'Allemagne, le paysage de la régulation y est également très complexe et le choix a été fait de mettre en place un régulateur fédéral multisectoriel des réseaux (Bundesnetzagentur) à côté d'une puissante autorité fédérale de la concurrence (Bundeskartellamt) qui sont "*en concurrence*" sur certaines de leurs compétences. Julien Walther met en avant "*le patchwork normatif*" visant à régler les relations entre régulateurs sectoriels et autorité de la concurrence (p. 99), qui va du partage des compétences entre les deux (et de la mise en place de solutions appropriées en cas de conflits : application du principe de spécialité ou cumul des normes) aux règles de coopération diverses (consultations réciproques, accords, échanges d'information).

La deuxième partie de l'ouvrage est ensuite consacrée à l'interrégulation sectorielle, c'est-à-dire aux différents mécanismes ou "*configurations institutionnelles*" d'interrégulation existants (p. 120). Cette partie commence par une présentation générale de ces mécanismes, sous la plume d'Etienne Muller, qui vise à les systématiser (pp. 117 à 133). Il distingue la collaboration ponctuelle d'autorités autonomes qui passe par l'échange d'informations ou par un jeu de consultations, de l'instauration d'une autorité unique (bisectorielle ou multisectorielle) et du rapprochement des autorités lorsque chacune garde un pouvoir de décision propre mais qu'il y a une coopération organisée de manière formelle par les pouvoirs publics. L'exemple des modalités de coopération entre l'AMF et la CRE organisées par le législateur pour la régulation de l'énergie et des quotas d'émission de gaz à effet de serre est à cet égard très instructif (pp. 126-127). De manière plus classique ensuite sont étudiées par Jean Cattan (pp. 135 à 154), dans le cadre français, les relations entre le CSA et l'ARCEP avec la question récurrente du rapprochement entre ces deux autorités, tout comme l'interrégulation en matière bancaire et financière avec la mise en place originale d'un pôle "Assurance, banque, épargne" commun à l'ACPR et à l'AMF dont Jérôme Lasserre Capdeville considère, à juste titre, qu'il pourrait faire figure de modèle pour d'autres régulations ayant des domaines de compétences proches (pp. 155 à 163).

Enfin, la dernière partie de l'ouvrage porte sur "*l'interrégulation territoriale*", qui renvoie aux mécanismes de coordination, de coopération entre les autorités de régulation à des niveaux géographiques différents, notamment dans un rapport vertical. Dans certains domaines, l'interrégulation ne s'impose pas seulement au niveau national mais aussi au niveau européen, voire international. On lira avec profit la contribution de Régis Bismuth consacrée à la régulation financière, topique de la nécessité de l'institutionnalisation d'une régulation transnationale tant à l'échelon européen qu'international, qui constitue, selon l'auteur, "*un laboratoire particulièrement fécond*" (p. 167) des phénomènes d'interrégulation. Celui-ci envisage les tensions entre les différents processus en jeu tant à l'échelon national qu'à l'échelon international. Au niveau international, par exemple (p. 171 et s.), sont mises en avant les tensions dans la structure même de cette interrégulation du fait d'une mise en relation des régulations nationales réalisées dans un cadre juridique flou (tel que le Comité de Bâle, qui a fonctionné de façon informelle de 1974 à 2013). Des dissonances ou "*des tensions sur d'autres processus de régulation*" peuvent dès lors apparaître, comme l'illustrent les standards financiers ayant des effets indirects sur d'autres secteurs.

L'ouvrage intègre également une contribution de Francesco Martucci sur un autre exemple abouti d'interrégulation au niveau européen avec la mise en place de l'Union bancaire (pp. 195 à 222). Alors que rien ne prédestinait la BCE à devenir "*un superviseur bancaire dans l'Union*" (p. 197), elle est devenue un acteur incontournable de la stabilité financière pour les établissements bancaires les plus importants. Cette évolution place dès lors la BCE dans une double "*interrégulation*", "*une interrégulation intersectorielle et une interrégulation territoriale*" et introduit, comme le souligne Francesco Martucci, une responsabilité de la BCE devant le Parlement européen. On le voit, les questionnements relatifs à l'interrégulation en matière financière sont loin d'être terminés et les solutions loin d'être fixées de manière définitive.

Enfin, le secteur des communications électroniques fait l'objet d'une contribution de Jean Cattan (pp. 181 à 194), qui présente l'interrégulation au niveau européen, à travers l'exemple de la procédure de l'article 7 de la directive-cadre 2002/21/CE relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques, telle que modifiée par la directive 2009/140/CE concernant la désignation par une ARN d'une entreprise disposant d'une puissance significative sur le marché. Dans cette hypothèse, les ARN des autres États membres, tout comme l'ORECE et la Commission, doivent être informés. Il s'agit là de l'ébauche de l'organisation des autorités réglementaires nationales en réseau, "*un concert institutionnel européen*" (p. 194), le tout supervisé par la Commission européenne, disposant d'un droit de veto.

Enfin, l'intéressante synthèse de ce colloque réalisée par Gérard Marcou (pp. 223 à 238) distingue l'approche fonctionnelle de l'interrégulation de l'approche institutionnelle, et montre surtout que ces questionnements, au-delà des aspects pragmatiques, soulèvent des questions de fond importantes, notamment sur les liens entre l'interrégulation et la justice ou avec les autorités publiques.

La lecture des actes de ce colloque s'impose à l'évidence pour qui désire comprendre les enjeux tant théoriques que pratiques de l'interrégulation et devrait satisfaire tant les praticiens que les universitaires par la diversité des points de vue exprimés.

A. L.-A.

Action antidumping et droit de la concurrence dans l'Union européenne

REYMOND Damien

Bruylant, préface de Laurence Idot, collection Droit de l'Union européenne, 2015, 691 p.

Cet ouvrage est le fruit de la thèse de doctorat de Damien Reymond, honoré du prix Concurrences 2015, du prix Pierre-Henri Teitgen de la CEDECE, du prix de l'Université Paris II, ainsi que du prix honorifique Robert Dennery de la chancellerie des universités de Paris. Cette thèse a été soutenue à l'Université Panthéon-Assas le 8 juillet 2014.

Comme le relève la professeure Laurence Idot dans la préface de l'ouvrage, celui-ci apporte une contribution doctrinale encore rare en Europe, portant sur les relations complexes entre la réglementation antidumping et le droit de la concurrence dans l'espace européen.

L'auteur précise dans ses propos introductifs que ces deux matières se distinguent, *a priori*, par leurs champs d'application respectifs. Alors que le droit de la concurrence embrasse un large domaine de restrictions à la concurrence, l'action antidumping se concentre sur les "*effets des pratiques tarifaires portant sur des importations de pays tiers*" (v. p. 25). Or, c'est justement sur les risques d'affectation des prix du marché et de prédation que leurs intérêts se rejoignent, pour l'édification de règles de protection de la concurrence. L'action antidumping intervient en effet pour permettre le libre accès au marché européen tout en garantissant, en parallèle, un comportement loyal des entreprises étrangères. Dans le même temps, la politique de concurrence contribue au maintien d'une juste compétition au sein du marché intérieur.

Après avoir clarifié la portée de ces deux branches du droit économique, Damien Reymond expose les différents courants doctrinaux portant sur la relation entre ces deux matières. Il décrit, tout d'abord, un courant favorable à l'antidumping, comme instrument de défense commerciale. Il présente, ensuite, un courant détracteur de l'action antidumping en raison de ses risques protectionnistes et de la réduction de la concurrence qui en résulte. Enfin, l'auteur met en lumière un courant intermédiaire s'interrogeant sur les moyens de lutter contre d'éventuels conflits entre ces deux branches du droit. C'est dans ce dernier courant que l'auteur s'inscrit au fil de ses développements.

Dans la première partie du livre, l'auteur analyse "*les différences entre l'action antidumping et le droit de la concurrence*" (v. p. 63). Ce faisant, l'approche adoptée souligne habilement les différences dans les intérêts protégés par ces deux matières. Alors que l'action antidumping vise à défendre les concurrents européens des entreprises étrangères coupables de dumping, la politique de concurrence a pour "*finalité véritable*" (v. p. 100) de garantir une concurrence libre, effective et non faussée en faveur du bien-être du consommateur. En revanche, les mesures antidumping cherchent à maintenir une concurrence loyale sur le marché européen, objectif partagé avec le droit de la concurrence, tant dans sa composante antitrust que dans celle relative au contrôle des aides d'État.

De la même façon, en dépit de la similitude des notions utilisées par ces deux matières leur portée matérielle dissimule, en réalité, de profondes différences. Ainsi, l'auteur présente les contrastes que connaît la notion de marché pourtant fondamentale aux deux matières. Si le droit de la concurrence adopte une "*définition économique*" (v. p. 191) du marché, l'action antidumping en retient une "*définition technique*" (v. p. 197). Un raisonnement comparable est d'ailleurs réalisé pour le dumping à perte et les prix anticoncurrentiels. Alors que, dans le droit antidumping, la perte est examinée uniquement en fonction des coûts totaux moyens, le droit de la concurrence s'attarde, quant à lui, sur l'existence d'un plan d'éviction, que ce soit par l'intermédiaire de prix prédateurs ou de ciseaux tarifaires.

La seconde partie de l'ouvrage analyse les "*incidences*" inhérentes aux règles de détermination du dumping préjudiciable, puis celles issues de l'application de la législation antidumping. En effet, à l'occasion de la qualification de dumping, des "*biais protectionnistes*" (v. p. 328 et s.) peuvent survenir et affecter la réalité du dumping préjudiciable. À cette occasion, l'auteur décrit scrupuleusement les différentes étapes de l'action antidumping susceptibles d'attirer ce type de déterminations artificielles d'un dumping. S'ensuit une présentation complémentaire des dispositifs permettant de réduire de tels biais. Cette approche met en lumière la lucidité de l'étude proposée, qui saisit pleinement le droit OMC et le droit de l'Union européenne en la matière.

Enfin, les derniers développements offrent une analyse de l'impact de l'action antidumping sur la concurrence. Ces deux matières, fortement cloisonnées, peuvent présenter des "*opposition*[s]" (v. p. 459) notables. Les mesures antidumping sont susceptibles d'affecter l'intensité concurrentielle sur les marchés en poussant "*les prix à la hausse*" (v. conclusions de l'avocat général Jacobs sous CJCE, 11 juin 1992, *Extramet Industries SA c/Conseil*, affaire C-358/89, EU:C:1992:257, pt 30) et en réduisant les importations des produits incriminés. L'ouvrage insiste également sur les restrictions à la concurrence spécifiques à l'action antidumping, à l'instar des engagements, qui peuvent conduire à s'interroger sur l'existence d'ententes illicites. De la même façon, des pratiques anticoncurrentielles peuvent émerger à l'occasion des plaintes de concurrents européens. Ces derniers peuvent en effet échanger des informations stratégiques, portant notamment sur leurs coûts de production, leurs prix d'importation, d'exportation et de revente. L'auteur présente ensuite les différents dispositifs procéduraux capables de limiter de tels risques de restrictions.

Pour finir, la conclusion générale de l'ouvrage souligne l'importance de la cohabitation entre ces deux matières, qui passe nécessairement par la modernisation de l'action antidumping à laquelle la Commission s'affaire depuis plusieurs années. L'auteur y formule en outre une série de propositions sur le sujet.

La lecture de cet ouvrage est stimulante, car celui-ci revêt deux qualités essentielles. D'une part, Damien Reymond présente une excellente maîtrise des matières abordées, de leurs terminologies

et logiques respectives. D'autre part, malgré un sujet complexe, l'auteur parvient à offrir une analyse complète et pédagogique. Partant, l'ouvrage présenté justifie pleinement les prix qui lui ont été accordés et est à classer, dès à présent, parmi les travaux de référence.

V. B.

OUVRAGES SIGNALÉS

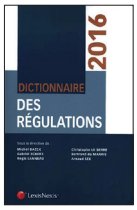

Dictionnaire des régulations – 2016

BAZEX Michel, ECKERT Gabriel, LANNEAU Régis, LE BERRE Christophe, DU MARAIS Bertrand et SÉE Arnaud (dir.)

LexisNexis, préface de Jean-Bernard Auby, 2015, 700 p.

Fruit d'une coordination opérée par le Centre de recherches sur le droit public (CRDP) de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, cet ouvrage regroupe près d'une soixantaine d'auteurs, universitaires comme praticiens, qui rendent compte, sous la forme de soixante et onze fiches classées dans l'ordre alphabétique (de A comme "Advocacy" à V comme "Ventes volontaires de meubles aux enchères publiques"), de la richesse de ce "concept-valise" qu'est la régulation, pour reprendre l'expression de Jean-Bernard Auby, qui préface l'ouvrage et qui fait remarquer qu'il s'agit là du premier ouvrage systématique sur le sujet en France. Et de fait la richesse du sujet s'exprime à travers le vaste champ thématique couvert : outre les fiches consacrées à la notion même de régulation sous différents angles (y compris de droit comparé) et aux grands concepts économiques et juridiques auxquels elle fait appel, ce sont aussi bien les acteurs (autorités sectorielles et juges) que les outils et les domaines de la régulation qui sont analysés au gré des fiches, de même que les aspects concurrentiels et financiers. On signalera qu'en début d'ouvrage sont proposés, de manière originale, trois parcours de lecture possibles du dictionnaire selon qu'on souhaite l'appréhender comme un manuel, comme un outil du praticien ou comme une réflexion théorique. On l'aura compris, tout le monde peut y trouver un intérêt de lecture. Nul doute par ailleurs que le format sous fiches permettra une mise à jour et un enrichissement, pourquoi pas sur une base annuelle.

S. R.

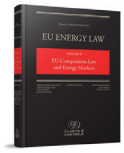

EU Energy Law – Volume II, EU Competition Law & Energy Markets

JONES Christopher

Claeys & Casteels Publishing, 4e édition, 2016, 1290 p.

On ne présente plus ce classique du droit européen de l'énergie, dont la dernière édition remontait déjà à 2011 et dont la quatrième et nouvelle édition actualise et met à jour le deuxième volume consacré au droit de la concurrence et des marchés de l'énergie.

S. R.

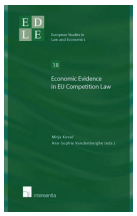

EU Competition Law, Economic Evidences in EU Competition Law

KOVAČ Mitja et VANDENBERGHE Ann-Sophie (dir.)

Intersentia, European Studies in Law and Economics series, volume 18, 2016, 436 p.

Si l'analyse économique en droit de la concurrence n'est plus un champ d'étude inexploré depuis de nombreuses années, l'ouvrage de Mitja Kovač vient néanmoins l'enrichir sous un angle plus particulier : celui de l'utilisation de la preuve économique aussi bien par l'autorité de concurrence que par le juge. C'est sous ce prisme que sont ainsi regroupées dix-neuf contributions couvrant les principaux volets du droit de la concurrence, y inclus le droit des aides d'État et intégrant une approche comparée des droits de certains États encore peu vulgarisés à ce jour (Croatie, Russie, Slovénie et Turquie).

S. R.

Vade-mecum des aides d'État, 2015

Ministère des Finances et des Comptes publics, ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

On signalera la septième et nouvelle édition de ce vade-mecum conçu et élaboré par la Direction des affaires juridiques de Bercy, et toujours structuré autour de trois rubriques (qualification d'aide d'État, compatibilité de l'aide et règles de procédure) mais désormais uniquement disponible par voie dématérialisée et téléchargeable à l'adresse internet suivante : http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/publications/vademecum_aides_etat/chapter_1/1_1.html

Jeux et paris en ligne. Vers un cadre juridique européen

PÉRALDI LENEUF Fabienne (dir.)

Larcier, 2015, 300 p.

Même si le prisme concurrentiel n'en est pas le fil conducteur, nous signalerons cet ouvrage qui regroupe les contributions d'un colloque qui s'est tenu à l'Université Lille II en 2014 et qui soumet à l'analyse toutes les facettes d'application du droit de l'Union au contrat de jeu, ce "*contrat mal aimé*", pour reprendre l'expression du professeur de Carbonnières dans son introduction : protection des consommateurs, lutte contre la cybercriminalité, intégrité et éthique du sport, harmonisation fiscale, libertés de circulation, etc., autant de thèmes analysés à la lumière de la recommandation n° 2014/478/UE de la Commission européenne du 14 juillet 2014 relative à des principes pour la protection des consommateurs et des joueurs dans le cadre des services de jeux d'argent et de hasard en ligne et pour la prévention des jeux d'argent et de hasard en ligne chez les mineurs.

S. R.

L'enquête de concurrence – Droit français

VOGEL Louis et VOGEL Jacques,

Bruylant, collection LawLex, 2016, 120 p.

L'enquête de concurrence – Droit européen

VOGEL Louis et VOGEL Jacques

Bruylant, collection LawLex, 2016, 120 p.

L'action civile de concurrence

VOGEL Louis et VOGEL Jacques

Bruylant, collection LawLex, 2016, 132 p.

Trois ouvrages dans la collection que l'on ne présente plus de MM. Vogel et structurés d'une façon similaire autour d'un dossier thématique regroupant les textes applicables, des extraits des décisions essentiels et des conseils pratiques.

S. R.

Concurrences

Concurrences est une revue trimestrielle couvrant l'ensemble des questions de droits de l'Union européenne et interne de la concurrence. Les analyses de fond sont effectuées sous forme d'articles doctrinaux, de notes de synthèse ou de tableaux jurisprudentiels. L'actualité jurisprudentielle et législative est couverte par onze chroniques thématiques.

Editoriaux

Jacques Attali, Elie Cohen, Claus-Dieter Ehlermann, Ian Forrester, Eleanor Fox, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Jean-Pierre Jouyet, Hubert Legal, Mario Monti, Margrethe Vestager, Bo Vesterdorf, Louis Vogel, Denis Waelbroeck, Marc van der Woude...

Interviews

Sir Christopher Bellamy, Thierry Dahan, Jean-Louis Debré, John Fingleton, François Hollande, Frédéric Jenny, William Kovacic, Neelie Kroes, Christine Lagarde, Emmanuel Macron, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Christine Varney...

Dossiers

Jacques Barrot, Jean-François Bellis, David Bosco, Murielle Chagny, John Connor, Damien Géradin, Assimakis Komninos, Christophe Lemaire, Ioannis Lianos, Pierre Moscovici, Jorge Padilla, Emil Paulis, Robert Saint-Esteben, Jacques Steenbergen, Florian Wagner-von Papp, Richard Whish...

Articles

Guy Canivet, Emmanuelle Claudel, Emmanuel Combe, Thierry Dahan, Luc Gyselen, Daniel Fasquelle, Barry Hawk, Nathalie Homobono, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Bruno Lasserre, Luc Peeperkorn, Anne Perrot, Nicolas Petit, Catherine Prieto, Patrick Rey, Joseph Vogel, Wouter Wils...

Pratiques

Tableaux jurisprudentiels : Bilan de la pratique des engagements, Droit pénal et concurrence, Legal privilege, Cartel Profiles in the EU...

International

Germany, Belgium, Canada, China, Hong-Kong, India, Japan, Luxembourg, Switzerland, Sweden, USA...

Droit & économie

Emmanuel Combe, Philippe Choné, Laurent Flochel, Frédéric Jenny, Gildas de Muizon, Jorge Padilla, Penelope Papandropoulos, Anne Perrot, Etienne Pfister, Francesco Rosati, David Sevy, David Spector...

Chroniques

Ententes

Ludovic Bernardeau, Anne-Sophie Choné Grimaldi, Michel Debroux, Etienne Thomas

Pratiques unilatérales

Frédéric Marty, Anne-Lise Sibony, Anne Wachsmann

Pratiques commerciales déloyales

Frédéric Buy, Muriel Chagny, Valérie Durand, Jean-Louis Fourgoux, Jean-Christophe Roda, Rodolphe Mesa, Marie-Claude Mitchell

Distribution

Nicolas Ereseo, Dominique Ferré, Didier Ferrier, Anne-Cécile Martin

Concentrations

Olivier Billard, Jean-Mathieu Cot, Ianis Girgenson, Jacques Gunther, Sergio Sorinas, David Tayar

Aides d'État

Jacques Derenne, Bruno Stromsky, Raphaël Vuitton

Procédures

Pascal Cardonnel, Alexandre Lacresse, Christophe Lemaire

Régulations

Laurent Binet, Hubert Delzangles, Emmanuel Guillaume, Jean-Paul Tran Thiet

Mise en concurrence

Bertrand du Marais, Arnaud Sée

Secteur public

Jean-Philippe Kovar, Francesco Martucci, Stéphane Rodrigues

Jurisprudences européennes et étrangères

Karounga Diawara, Pierre Kobel, Silvia Pietrini, Jean-Christophe Roda, Per Rummel, Julia Xoudis

Politique internationale

Sophie-Anne Descoubes, Marianne Faessel, François Souty

Livres

Sous la direction de Stéphane Rodrigues

Revues

Christelle Adjémian, Mathilde Brabant, Emmanuel Frot, Alain Ronzano, Bastien Thomas

Tarifs 2016

	HT Without tax	TTC Tax included (France only)
Revue Concurrences I **Review Concurrences**		
☐ Abonnement annuel - 4 n° (version électronique + e-archives) *1 year subscription (4 issues) (electronic version + e-archives)*	515,00 €	618,00 €
☐ Abonnement annuel - 4 n° (version papier) *1 year subscription (4 issues) (print version)*	538,00 €	567,59 €
☐ Abonnement annuel - 4 n° (versions papier & électronique + e-archives) *1 year subscription (4 issues) (print & electronic versions + e-archives)*	804,00 €	964,80 €
e-Bulletin e-Competitions I **e-Bulletin e-Competitions**		
☐ Abonnement annuel + e-archives *1 year subscription + e-archives*	719,00 €	862,80 €
Revue Concurrences + e-Bulletin e-Competitions I **Review Concurrences + e-Bulletin e-Competitions**		
☐ Abonnement annuel revue (versions papier + e-Bulletin + e-archives) *1 year subscription to the Review (print version + e-Bulletin + e-archives)*	866,00 €	1039,20 €
☐ Abonnement annuel revue (version électronique + e-Bulletin + e-archives) *1 year subscription to the Review (online version + e-Bulletin + e-archives)*	924,00 €	1108,80 €
☐ Abonnement annuel revue (versions papier & électronique + e-Bulletin + e-archives) *1 year subscription to the Review (print & electronic versions + e-Bulletin + e-archives)*	1040,00 €	1248,00 €

Renseignements I Subscriber details

Nom-Prénom I *Name-First name* . . . . . .

e-mail . . . . . .

Institution I *Institution* . . . . . .

Rue I *Street* . . . . . .

Ville I *City* . . . . . .

Code postal I *Zip Code* . . . . . Pays I *Country* . . . . . .

N° TVA intracommunautaire I *VAT number (EU)* . . . . . .

Formulaire à retourner à I Send your order to:

Institut de droit de la concurrence
21 rue de l'Essonne - 45 390 Orville - France I contact: webmaster@concurrences.com

Conditions générales (extrait) I *Subscription information*
Les commandes sont fermes. L'envoi de la revue ou des articles de Concurrences et l'accès électronique aux Bulletins ou articles de *e-Competitions* ont lieu dès réception du paiement complet. Tarifs pour licences monopostes ; nous consulter pour les tarifs multipostes. Consultez les conditions d'utilisation du site sur www.concurrences.com ("Notice légale").

*Orders are firm and payments are not refundable. Reception of Concurrences and on-line access to e-Competitions and/or Concurrences require full prepayment. Tarifs for 1 user only. Consult us for multi-users licence. For "Terms of use", see **www.concurrences.com**.*

Frais d'expédition Concurrences hors France 30 € I *30 € extra charge for shipping outside France*